



Conseil d'administration du 2 mars 2023
Membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 39
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-09
**APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC
NATIONAL DE FORETS**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2023, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 2 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le projet d'organigramme de l'établissement public préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve l'organigramme de l'établissement public, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 2 mars 2023.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

Direction

- Directeur(trice)
- Directeur(trice) adjoint(e)
- Chef(fe) de projet Evaluation et charte
- Assistant(e) de direction

Secrétariat général

- Secrétaire général(e)
- SG adjoint(e), Chargé(e) de mission Ingénierie financière
- Assistant(e) RH
- Assistant(e) Comptabilité et budget 80%
- Agent(e) d'accueil 80%
- Responsable Systèmes et Réseaux
- Ouvrier(ère) polyvalent(e)

Pôle Communication et pédagogie

- Chef(fe) du Pôle Communication et pédagogie
- Chargé(e) de mission Communication
- Chargé(e) de mission Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Pôle Connaissance et patrimoines

- Chef(fe) du pôle Connaissance et patrimoines, coordinateur scientifique
- Chargé(e) de mission patrimoines culturels et culture
- Chargé(e) de mission paysage, Interprétation et signalétique
- Chargé(e) de mission Biodiversité
- Géomaticien(ne) – technicien(ne) SIG

Pôle Transition écologique et économique

Chef(fe) du pôle Transition écologique
Chargé(e) de mission Agroécologie
Chargé(e) de mission Tourisme durable 80%
Chargé(e) de mission développement économique 80%
Chargé(e) de mission Conduite d'opérations
Chargé(e) de mission Coordination territoriale

Pôle Gestion et protection

- Chef(fe) du Pôle Gestion et protection, responsable police 80%
- Assistant(e) police administrative 50%
- Chargé(e) de mission Forêts et réserve intégrale
- Technicien(ne) chasse – loup/lynx
- Garde moniteur(trice) Arc-Chateauvillain
- Garde moniteur(trice) Auberive 80%
- Garde moniteur(trice) Leuglay